



Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le 05/03/2021

ID : 034-253403604-20210319-379A-DE

Berger
Levrault

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le syndicat.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019 pour le budget M14 du syndicat.

BUDGET PRINCIPAL

Résultat de clôture :

L'excédent global de clôture des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2020 à la somme de 48 953.14€ se décomposant comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	328 678.58
Recettes	377 689.31
Résultat de fonctionnement	49 010.73

L'excédent de fonctionnement est la conséquence des recettes liées aux subventions Natura 2000 qui ont été perçues pour la subvention 2019 en 2020.

Investissement	
Dépenses	3 155.00
Recettes	3 097.41
Résultat d'investissement	- 57.59

Le déficit d'investissement est dû aux dépenses de matériel informatique liées à la Covid-19 et plus précisément au télétravail.

Résultats reportés de 2019 (inscrits au budget 2020)	
FONCTIONNEMENT	
002 Excédent	47 955.39
INVESTISSEMENT	
001 Excédent	40 804.53

Résultat cumulé	
Fonctionnement	96 966.12
Investissement	40 746.94

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 377 689.31€.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - COMPARAIS

	CA 2019	CA 2020	Écart entre 2019 et 2020
013 - Atténuations des charges	6 236.78	553.00	- 5 683.78
70 - Produits des services, du domaine et ventes	7 368.12	2 460.00	- 4 908.12
74 – Dotations, subventions et participations	311 021.86	371 641.13	60 619.27
75 – Autres produits de gestion courante	1 073.27	1 040.07	- 33.20
77 – Produits exceptionnels	19 991.86	1 995.11	- 17 996.75
TOTAL	345 691.89	377 689.31	31 997.42

Chapitre 013 : Il concerne les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de service et de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées du solde de remboursement du nettoyage et ramassage manuel des déchets résiduels autour du lac, des dépliants, et ventes d'ouvrages.

Chapitre 74 : Il concerne les participations statutaires de fonctionnement des collectivités adhérentes, la subvention Natura 2000 et la participation du Conseil départemental pour le nettoyage et ramassage manuel des déchets résiduels autour du lac.

Chapitre 75 : Il concerne la participation des agents aux titres restaurants.

Chapitre 77 : Il comprend les remboursements des sinistres et les mandats annulés sur exercices antérieurs.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 328 678.58€.
Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE - COMPARAISON ANNEES 2019 - 2020

	CA 2019	CA 2020	Écart entre 2019 et 2020
011 – Charges à caractère général	181 315.33	95 681.83	- 85 633.50
012 – Charges de Personnel	206 570.18	229 898.94	23 328.76
65 – Autres charges de gestion courante	1.04	0.40	- 1.00
67 – Charges exceptionnelles	94.02	0.00	- 94.02
042 – opérations d'ordre budgétaires de transfert entre sections	5 388.35	3 097.41	- 2 290.94
TOTAL	393 368.92	328 678.58	- 64 690.34

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure et des services. L'augmentation de ce chapitre est due aux prestations de services mobilisées pour faire face à l'absentéisme du personnel et à celles nécessaires pour la préparation de la candidature au Label GSF.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Dans ce chapitre figure uniquement le montant des frais liés aux factures d'électricité. Elles sont prise en charge par le Conseil Départemental depuis le déménagement.

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements**SECTION D'INVESTISSEMENT****Recettes d'investissement :**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 3 097.41 €, y compris résultat antérieur.
Elles se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - COMPARAISON ANNEES 2019 - 2020

	CA 2019	CA 2020	Écart entre 2019 et 2020
10 – Dotations, fonds divers et réserves	182.22	0.00	- 182.22
040 – opérations d'ordre budgétaires de transfert entre section	5 388.35	3 097.41	- 2 290.94
TOTAL	5 570.57	3 097.41	- 2 473.16

Chapitre 10 : Il concerne exclusivement le FCTVA. Il a été perçu en 2021

Chapitre 040 : Chapitre d'ordre, dotations aux amortissements

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 155.00€.
Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - COMPARAISON ANNEES 2019 - 2020

	CA 2019	CA 2020	Écart entre 2019 et 2020
20 - Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	
21 – Immobilisations corporelles	0.00	3 155.00	3 155.00
TOTAL	0.00	3 155.00	3 155.00

Chapitre 21 : Il concerne exclusivement les dépenses de matériel informatique pour la pratique du télétravail.